

l'année précédente. On a vendu pour \$9,216,011 de timbres-poste contre \$8,685,370 en 1908, soit une augmentation de \$530,641 ou environ 6.1 pour cent. Un des événements de l'année au point de vue postal est l'émission de la série de timbres-poste du tricentenaire représentant la célébration du trois-centième anniversaire de la fondation de Québec par Champlain. Ces nouveaux timbres-poste ont été l'objet d'une demande extraordinaire, il s'en est vendu 62,634,200, représentant une valeur de \$1,202,140.

Fête de l'Union postale universelle.

Une fête internationale pour célébrer l'inauguration de l'Union universelle postale en 1875 a eu lieu à Berne, en Suisse, du 4 au 7 octobre. Le Dominion du Canada était représenté par l'honorable Rodolphe Lemieux, Ministre des postes. Au cours de cette fête on dévoila une statue commémorative représentant le globe terrestre, partiellement recouvert d'un nuage, duquel émergent des figures allégoriques représentant l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie échangeant des communications.

Réduction de taux sur les colis océaniques.

Une réduction a été effectuée dans les taux sur les colis postaux entre le Canada et le Royaume-Uni. A partir du 1er janvier 1910, on prendra, pour les colis, un taux uniforme de 12 cents la livre ou fraction d'une livre avec un poids maximum par colis de 11 livres au lieu du taux précédent de 16 cents pour la première livre ou fraction de livre et 12 cents pour chaque livre suivante. Cette réduction s'applique également au taux postal sur les colis entre le Canada et le Mexique, la Jamaïque, les Bahamas, Trinidad, Sainte-Lucie, les Barbades, les Iles Leeward, et la Guinée Britannique.

Armes de l'Ontario.

Un arrêté royal du 27 février, adressé au duc de Norfolk, K.G., G.V.O., comte maréchal et maréchal héréditaire d'Angleterre, accorde à la province d'Ontario pour être porté sur ses sceaux, écussons, bannières ou de toute autre manière conforme à la loi des armes, avec les armes assignées par arrêté royal du 26 mai 1868, le cimier suivant : Sur une couronne des couleurs, un ours passant sable ; les supports, à dextre un orignal, et à sénestre un daim du Canada, tous deux au naturel, avec cette devise : " Ut inceptit fidelis sic permanet. " — Fidèle au commencement, fidèle à jamais.

Création de la médaille du Roi pour la police.

Par arrêté royal portant la date du 7 juillet, Sa Majesté le Roi a institué une médaille appelée " La médaille du Roi pour la police " pour les membres des corps des constables et de brigades de pompiers de tous les pays de Sa Majesté, en reconnaissance de mérites spéciaux ou exceptionnels et d'actes d'héroïsme et de dévouement. La médaille est d'argent, elle porte sur la face l'effigie royale et sur le revers un dessin emblématique représentant la protection contre le danger. Le nom du récipiendaire sera gravé sur le rebord. Les membres de tous les corps de police reconnus et de tous les corps de pompiers régulièrement or-